

# BOURSE LIBRE DU TRAVAIL



UNION PROFESSIONNELLE

DES

Syndicats Libres de la Seine



PARIS, 5, Rue Cochin, 5, PARIS (5<sup>e</sup>)

# LES DÉSASTRES PROVOQUÉS PAR LA C. G. T.

EXPLIQUÉS PAR

## LAMBERT

Délégué de la Bourse Libre du Travail

---

**SEUL LE SYNDICALISME LIBRE  
ASSURERA LE BIEN-ÊTRE  
DES TRAVAILLEURS**

---

*Lire et s'abonner à L'AVENIR SYNDICAL, organe  
de la BOURSE LIBRE DU TRAVAIL, paraissant tous les 4<sup>er</sup> et 15 de  
chaque mois.*

# BOURSE LIBRE DU TRAVAIL

---

## **Travailleur,**

*Souviens-toi que ta liberté est le plus précieux de tes biens.*

*Souviens-toi que te syndiquer ne signifie point faire abandon de ta liberté.*

*Souviens-toi que seuls les Syndicats Libres te permettent de conserver ta liberté tout en maintenant la défense de tes droits.*

## **Camarade syndiqué libre,**

*Tu as comme devoir de faire de la propagande pour amener de nouveaux adhérents aux Syndicats Libres.*

*Tu dois lire l'Avenir Syndical. Tu peux dans ce journal exprimer tes pensées, car c'est le tien.*

LA BOURSE LIBRE DU TRAVAIL

# BOURSE LIBRE DU TRAVAIL



UNION PROFESSIONNELLE

DES

Syndicats Libres de la Seine



PARIS 5, Rue Cochin, 5, PARIS (8<sup>e</sup>)

---

## LES DÉSASTRES

## PROVOQUÉS PAR LA C. G. T.

EXPLIQUÉS PAR

**LAMBERT**

Délégué de la Bourse Libre du Travail

---

**SEUL LE SYNDICALISME LIBRE  
ASSURE LE BIEN-ÊTRE  
DES TRAVAILLEURS**

---

*Lire et s'abonner à L'AVENIR SYNDICAL, organe  
de la BOURSE LIBRE DU TRAVAIL, paraissant tous les 1<sup>er</sup> et 15 de  
chaque mois.*



# La CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE du TRAVAIL

Ce qu'elle devrait être ?

Ce qu'elle est devenue !



Pour lutter avec succès avec un adversaire, il faut autant que possible connaître ses qualités et ses défauts s'il s'agit d'un homme ; étudier ses points faibles et ses tares lorsqu'il s'agit d'une organisation.

C'est pénétrés de ce principe que nous avons les premiers combattu ouvertement la Confédération Générale du Travail, avec la conviction de la terrasser dans un avenir prochain en nous abstenant autant que possible de nous attaquer aux personnes ; mais en soulignant tous les abus et toutes les infâmies commises au détriment de la classe ouvrière par la fraction qui se trouve actuellement à la tête du syndicalisme révolutionnaire.

Parmi les plus grands reproches que nous avons adressés aux mauvais bergers du prolétariat, dès le début de notre propagande anticonfédérale, nous devons placer celui qui a trait aux émoluments fabuleux des fonctionnaires cégétistes, en général, et en particulier par ceux qui administrent la *Bourse du Travail*.

Nous prenons au hasard les budgets préparés par la *Commission administrative de la Bourse du Travail* et approuvés par les autorités compétentes ; c'est-à-dire par le Conseil municipal qui alloue annuellement des sommes colossales à cette organisation révolutionnaire par excellence.

Le budget que nous avons sous les yeux s'élève à 375.570 francs.

Les subventions à accorder aux syndicats représentent 156.000 francs.

Le reste, soit 219.570 francs était réservé aux différentes commissions de la Bourse, c'est-à-dire aux dix délégués ou fonctionnaires pour chacun desquels il est inscrit au budget :

1° 6.000 *francs* d'appointements fixes, pour cinq heures de présence par jour ;

2° 40.000 *francs* pour jetons de présence aux diverses commissions dont les dix fonctionnaires sont tous membres ;

3° 65.000 *francs* pour indemnités kilométriques allouées aux délégués qui se déplacent : réunions, conférences, manifestations, grèves, etc. ;

4° 2.400 *francs* en moyenne pour conférences.

Ce qui fait pour chacun un traitement annuel de : 18.900 *francs*.

Il faut ajouter à cela le logement, l'ameublement, l'éclairage et le chauffage des bureaux.

Voici comment procèdent les manitous de la commission administrative pour répartir les fonds à leurs coassociés propagandistes.

Aussitôt qu'une grève est déclarée, ils désignent un *délégué* auquel on remet une *lettre de service*.

A peine en possession de ce document, ce délégué touche en dehors de ses appointements fixes :

1° *Indemnité de route* : 0 fr. 15 par kilomètre à parcourir ; ces messieurs ne voyagent pas toujours en première classe ; ils se bornent à encaisser la différence des prix de revient entre le billet de première et celui de troisième classe ;

2° 18 francs par 24 heures ou fraction de 24 heures, y compris le jour de départ, pour indemnité de déplacement ;

3° 50 *francs* pour chaque conférence et comme il n'est pas rare que ces palabreurs fassent deux conférences par jour, ils arrivent ainsi à recevoir 118 *francs par jour* sans (nous insistons à dessein) compter leurs traitements fixes de 500 *francs par mois*.

Mais si énormes que ces chiffres puissent paraître, ils ne représentent qu'une partie des sommes encaissées par les pontifes cégétistes. Le public s'étonne parfois, qu'ayant à leur disposition de *vastes salles* dans les palais municipaux qui leur sont octroyés, les organisations syndicales révolutionnaires tiennent la majeure partie de leurs réunions dans des salles qu'ils doivent payer.

Ce procédé se développera d'autant mieux, que les ressources de la C. G. T. deviennent de plus en plus rares et que les besoins personnels des dirigeants s'accroissent dans des proportions inouïes ; la location des salles *Wagram* ou du *Tivoli-Vauxhall* est pour les salariés des syndicats révolutionnaires un moyen détourné d'augmenter leurs revenus.

Combien de fois avons-nous vu, sans pouvoir en rien modifier les décisions prises, porter sur les livres 500 francs pour location de salle du *Tivoli*, tandis qu'en réalité il avait été déboursé 200 francs ?

Et cette avalanche d'affiches multicolores que cache-t-elle ?

Maintes et maintes fois, au lieu de 500 affiches apposées sur les murs de Paris, on en enregistrait cinq mille ; or si nous nous livrons à quelques opérations de comptabilité, nous trouvons qu'en tenant compte de l'impression des timbres et de l'affichage l'apparition de chaque affiche faisait réaliser aux deux ou trois fonctionnaires des syndicats intéressés, des bénéfices s'élevant à 600 francs environ. Ces faits se répétant au moins une fois tous les mois, c'était pour ces messieurs au moins 6.000 *francs* à se partager.

Nous pourrions citer à l'infini les exemples de dilapidation et les tours de passe-passe employés depuis 1906 par les gros bonnets cégétistes pour s'enrichir aux dépens des malheureux travailleurs dont ils captèrent la bonne foi et la confiance, mais la question financière ne fut pas la seule cause de notre éloignement de la C. G. T.

En effet, tandis que de nos jours la grève effective, la grève perlée, la grève des bras croisés et le sabotage forment le principal arsenal de la Confédération générale du travail il n'est peut-être pas inutile de rechercher par quel enchevêtrement de faits et de causes, les travailleurs se décidèrent à fonder la C. G. T. et quels furent au début les tendances syndicalistes.

Nous devons pour cela remonter à 1872 au moment où la commune vaincue et l'Internationale dissoute, il ne restait aucune trace d'organisations ouvrières en face de l'*Union nationale du Commerce et de l'Industrie*.

Quelques hommes crurent le moment venu de rechercher les moyens capables de concilier le *capital et le travail*. Ils posèrent les bases d'associations ouvrières qui s'abstinant de toutes questions politiques, se borneraient à relier entre eux tous les syndicats ouvriers pour faire contrepoids à l'*Union Nationale du Commerce et de l'Industrie*.

Cependant le gouvernement d'alors, ne crut pas pouvoir tolérer le *Cercle de l'Union Syndicale* qui devait servir de trait d'union entre les quelques chambres syndicales existant déjà.

Ces chambres syndicales n'ayant plus de lien commun, devaient dans l'esprit de nos gouvernants disparaître ou tout au moins être vouées à l'impuissance.

Cet espoir fut déçu et en 1875 on comptait déjà 135 chambres syndicales soumises à la loi du 10 avril 1834 et aux décrets du 25 mars et du 2 avril 1852 et



un an plus tard un congrès qui fut tenu à la salle des écoles de la rue d'Arras, à Paris, mettait à son ordre du jour les questions suivantes :

- 1° Le travail des femmes ;
- 2° Les conseils de prud'hommes ;
- 3° L'apprentissage et l'enseignement professionnel ;
- 4° Les associations coopératives ;
- 5° Les Caisses de retraites ;
- 6° L'Association agricole et l'utilité des rapports entre les travailleurs agricoles et les travailleurs industriels.

Nous n'avons pas la prétention de faire un exposé complet de ce qui se passa à ce congrès ; mais nous ne saurions résister au plaisir de rappeler à nos amis en quels termes s'exprimait le rapport du comité d'initiative pour bien démontrer que les idées que nous préconisons à la *Bourse Libre* sont à peu de chose près celles pour lesquelles nos précurseurs sacrifièrent leurs plus précieux instants.

« Ce que nous voulons, dit ce rapport, c'est faire que l'ouvrier laborieux ne manque jamais d'ouvrage, c'est que le prix du travail soit vraiment rémunérateur, c'est que le travailleur ait le moyen de s'assurer contre le chômage, la maladie et la vieillesse.

« Il faut qu'on le sache bien, l'intention des travailleurs n'est pas de vouloir améliorer leur sort en dépouillant les autres. »

Immédiatement après le Congrès du 2 octobre 1876, une commission de 62 membres fut chargée de régler la question des chambres syndicales, mais elle fut dissoute par le gouvernement.

Deux ans après eut lieu un second congrès ouvrier à Lyon, mais il ne fit rien en faveur des lois ouvrières, aussi ne le citerons-nous que pour mémoire.

Vint ensuite en 1879 le Congrès de Marseille dans

lequel s'infiltrèrent plusieurs politiciens socialistes. Pour la première fois les syndicats osèrent se mettre en travers de Karl Marx et d'Engels et insistèrent de nouveau pour que *des comités d'arbitrage fussent chargés de résoudre avec les employeurs les litiges professionnels* et d'organiser un enseignement technique intégral qui permit à l'ouvrier *spécialisé* par les découvertes mécaniques, de pénétrer tous les secrets du métier et de rendre à l'industrie nationale une supériorité qui déterminerait, avec le relèvement des prix de vente, le relèvement des salaires.

La scission devenait complète entre les travailleurs et le parti socialiste et tandis que les premiers attendaient tout de l'organisation économique, le second mettait toutes ses espérances dans le triomphe des théories socialistes.

Telle était la situation en 1886 lorsque quelques militants comprirent qu'une *union générale* des syndicats était nécessaire.

Cette nouvelle organisation ouvrière prit le nom de *Fédération des Syndicats et groupes corporatifs et ouvriers de France* mais elle n'était pas seulement dépourvue de programme : elle ne put créer entre elle et les syndicats les liens qui eussent pu lui préparer une partie de la besogne dont elle avait été chargée au Congrès de Lyon.

C'est à la même époque que fut fondée la Bourse du travail de Paris et dans un rapport du 5 novembre 1886 M. Mesureur, rapporteur, demandait pour elle au Conseil municipal de Paris « des locaux et des bureaux où chaque ouvrier pourrait venir sans crainte d'avoir à faire des sacrifices de temps et d'argent et où il trouverait pour le guider et l'éclairer tous les moyens d'information et de correspondance ainsi qu'une bibliothèque économique, industrielle et commerciale qui lui permettrait de connaître le mouvement de chaque industrie.

Ainsi, dans l'esprit des travailleurs qui jetèrent les bases de la première Bourse du travail et dans celui des conseillers municipaux qui les encouragèrent, la *Bourse du Travail* devait être le centre de réunion des syndicats ouvriers.

Grâce à elle, les syndicats pourraient s'unir pour l'examen et la défense de leurs intérêts professionnels et comparer avec les ressources de leur industrie particulière, celles équivalentes des industries étrangères, elle leur permettait aussi d'étudier le mécanisme des échanges entre particuliers et entre nations ; ils pouvaient enfin chercher un système qui fût à la fois favorable aux travailleurs et aux capitalistes français.

L'institution des Bourses du travail permettait donc aux ouvriers d'envisager l'avenir avec confiance. Dès leur création, les premières Bourses du travail s'occupèrent très sérieusement du placement de leurs adhérents ; des conférences économiques, des cours professionnels, des bibliothèques, des services d'hospitalisation furent organisés. En un mot, en moins de six ans les *Bourses du travail* avaient accompli une tâche dont la *Fédération des Syndicats* n'avait jamais soupçonné l'importance ni reconnu l'utilité.

Survint le Congrès de Saint-Etienne de 1892 et sur la proposition de quelques camarades de la Bourse du travail de Paris la création de la *Fédération des Bourses du travail de France* fut décidée.

Deux organisations corporatives se trouvaient donc en présence.

D'une part, la *Fédération des Syndicats* qui représentait plutôt des intérêts politiques que des intérêts professionnels excluant de son sein tous les ouvriers qui ne partageaient pas les opinions de ses dirigeants.

D'autre part, la *Fédération des Bourses du travail* directement intéressée au développement des syndicats ouvriers.

Enfin chaque Bourse, interdisant l'intrusion de la politique dans les assemblées syndicales, avait des ressources supérieures à celles dont pouvaient disposer les Conseils locaux de la Fédération des syndicats et poursuivre la réalisation d'une œuvre économique quelconque.

De son côté, le Bureau fédéral devait sous peine de déchéance morale faire connaître les progrès qu'il réalisait ; cette différence de méthode devait inévitablement entraîner la dissolution de la Fédération des syndicats, après avoir été examinée par les Congrès de Tours, de Marseille et de Toulouse, cette dissolution fut prononcée au Congrès de Nantes, malgré MM. Guesde, Lafargue, Delcluze, Salembier et quelques autres défenseurs non moins ardents qui voyaient disparaître à grand regret une organisation en qui le *Parti ouvrier français* avait placé ses plus belles espérances

Après le Congrès de Nantes, la Fédération des Bourses du travail restait donc la seule organisation ouvrière centrale, mais déjà à plusieurs reprises dans le cours du siècle dernier des esprits éclairés tels que M. de Corcelles en 1790, M. de Molinari en 1845 et en 1852, M. Ducoux en 1848 et en 1851 proposèrent les uns aux pouvoirs législatifs, les autres au conseil municipal ou aux associations patronales et ouvrières, l'institution de Bourses du travail. En 1875, le Conseil municipal de Paris fut de nouveau saisi de deux demandes tendant l'une : « à l'établissement d'une bourse du travail ou tout au moins d'un refuge clos et couvert à l'entrée de la rue de Flandre pour abriter les ouvriers qui se réunissaient chaque matin à cet endroit pour l'embauchage » ; l'autre à la construction, avenue de Laumière, d'une vaste rotonde vitrée ayant la même destination que la première.

Ces deux propositions ne furent jamais examinées et

ce ne fut que le 3 février 1887 que le Conseil municipal de Paris après avoir adopté le rapport de M. *Mesureur* remit aux syndicats parisiens, l'immeuble de la rue J.-J.-Rousseau auquel il ajouta en 1892 le palais du Château-d'Eau.

Depuis, de nombreuses villes ont suivi l'exemple de Paris : Béziers, Montpellier, Cette, Lyon, Marseille, Saint-Etienne, Nîmes, Bordeaux, Toulon, Angers, Cholet, Rennes furent parmi les premières ; mais dans beaucoup d'autres cités, les *Bourses libres* contre l'établissement desquelles la Confédération générale du Travail ne cesse de fulminer s'organisèrent sans solliciter les faveurs communales et c'est dans ces *Bourses libres* que le syndicalisme resta toujours dans les limites qui lui avaient été tracées par la loi du 21 mars 1884.

En 1892, il existait quatorze Bourse du travail ; en 1895 on en comptait trente-quatre comprenant 606 syndicats ; en 1896 il y en avait quarante-six avec 862 syndicats.

Au congrès de Rennes en 1898, le rapporteur indiquait que 51 *bourses* auxquelles adhéraient 947 syndicats étaient légalement ouvertes ; enfin en 1900, il existait 57 *bourses* du travail comptant ensemble 1.065 syndicats.

Ces 1.065 syndicats avaient un effectif total de 250.000 ouvriers auxquels ne tardèrent pas à se joindre les cent mille travailleurs groupés en dehors de la fédération des bourses.

La Fédération des bourses pouvait rendre des services considérables en s'appliquant à maintenir le plus possible l'équilibre entre le salaire journalier et le prix des denrées ; elle pouvait en rendre de plus grands en servant de trait d'union entre le capital et le travail.

Mais depuis 1895, à côté et au-dessus de la fédération des bourses s'était dressée la *Confédération générale du travail*, qui remplaça à la tête du prolétariat français

une poignée d'individus tarés ne rêvant que plaies et bosses ; adoptant dès leur accession au trône confédéral au sujet de notre patrie, la définition que Hardy des bronziens de Paris en avait donnée au Congrès de 1875 : « Il nous importe peu que la France soit petite et l'Allemagne plus grande » et mettant depuis toute leur activité à discréditer les produits français et à amoindrir les forces vives de la nation.

C'est à l'intrusion de cette nouvelle organisation dans le mouvement syndical, que nous devons les traitements scandaleux dont jouissent nos pontifes actuelles, en effet les réglemens de la Fédération des Bourses n'allouait en 1893 au secrétaire permanent qu'une rétribution de *cent francs* par mois, soit douze cents francs par an ; et cependant le secrétaire d'alors, F. Pelloutier avait une autre envergure que les Dumoulin ou les Jouhaux.

Nous avons vu qu'en 1895, un nouveau rouage avait été introduit dans le mécanisme syndical sous le titre de Confédération Générale du travail.

La C. G. T. est administrée par deux secrétaires, deux trésoriers et deux secrétaires adjoints ; l'administration de la C. G. T. se divise en deux parties bien distinctes la première s'occupant exclusivement de la section des Bourses, la deuxième de la section des fédérations.

Les fonctionnaires sont nommés par le *Comité confédéral*, formé par les réunions des délégués au Comité des Fédérations et de ceux du Comité des Bourses et Unions.

Chaque délégué est nommé pour un an et est toujours révocable par l'organisation qui l'a nommé.

Les secrétaires et les trésoriers sont nommés pour deux ans et sont rééligibles ; en principe ils ne doivent être que les exécuteurs des décisions prises par le *Comité confédéral* ; en fait ce sont les maîtres absolus de

la Confédération Générale du Travail, surtout depuis qu'ils se sont débarrassés de l'élément réformiste qui comprenait cependant des hommes d'une grande valeur tels que *Niel et Luquet*.

Dans sa brochure sur le syndicalisme, *Jouhaux* prétend que l'action des délégués confédéraux se borne à apporter aux grévistes l'appui de leur parole et de leurs conseils ; mais il ajoute aussitôt que sans imprimer aux grèves un caractère de violence, les délégués règlent leur conduite d'après les circonstances dans lesquelles la lutte se déroule et que la grève doit être violente ou pacifiste dans ses manifestations, suivant les possibilités de réussite laissées aux grévistes.

Les congrès confédéraux marquent les étapes de la C. G. T.

Celui de Montpellier 1902 se remarqua par la fusion des différentes tendances syndicalistes. Celui de Bourges 1904 mit aux prises proportionnalistes et antiproportionnalistes et cette lutte n'est pas près de finir car les anarchisants qui trônent en maître à la C. G. T. savent bien que leur règne serait fini le jour où les puissants syndicats des mineurs ou du textile auraient le nombre de délégués auxquels ils ont droit à opposer à ceux des syndicats fictifs qui pullulent à la C. G. T.

C'est également au Congrès de Bourges que fut discutée pour la première fois en France la campagne pour le 1<sup>er</sup> mai en vue de réaliser la journée de 8 heures.

A Amiens 1906, ce fut la question de l'autonomie confédérale en regard des partis politiques qui fut agitée.

A Marseille, le *Bureau international* ayant refusé d'inscrire à l'ordre du jour des conférences internationales les *questions de grève générale et d'antimilitarisme*, le Congrès maintint ces questions à l'ordre du jour.

Ce fut également à ce Congrès que fut votée la fameuse motion qui recommandait aux travailleurs de « *s'opposer à toute guerre par la grève générale révolutionnaire et expropriatrice* ».

Il est bon d'ajouter qu'à ce Congrès, la question de la rééligibilité des fonctionnaires fut soulevée par *Janvion* et que malgré *Merrheim* et quelques autres intéressés à s'éterniser dans les postes grassement rétribués, la motion de *Janvion* fut votée à la presque unanimité.

Au Congrès de Toulouse 1910, la C. G. T. se déclara nettement hostile à la loi sur les retraites ouvrières ainsi qu'au projet de loi instituant l'arbitrage obligatoire en cas de grèves et à ceux qui tendent à accorder la capacité civile et commerciale aux syndicats ou rendent les contrats collectifs obligatoires.

Enfin, le Congrès du Havre ne fit que ressasser les lieux communs et brandir de nouveau le spectre de l'antimilitarisme et de la grève générale ; mais on sentait déjà que les échecs subis en ces dernières années par les plus puissantes organisations cégétistes enlevaient aux délégués leur belle ardeur d'antan et la propagande générale de la C. G. T. ne devait pas tarder à s'en ressentir puisqu'en cette année 1913, la Fédération des Métaux, celle des Cuirs et peaux et aussi celle du Bâtiment de tout temps considérées comme étant à l'avant-garde des troupes révolutionnaires ont dû rectifier leur tir et déclarer se tenir désormais exclusivement sur le terrain économique.

Nous avons vu que dans ses différents congrès, la C. G. T. s'était déclarée antimilitariste et antiparlementaire ; à la Boure Libre nous estimons au contraire que le patriotisme est le premier des devoirs et sans nous immiscer directement dans les questions politiques, nous considérons que chacun de nous a le droit de prendre part au bon fonctionnement des lois qui nous régissent ; il faut donc pour cela que chaque ci-



l'homme remplisse ses devoirs civiques et contribue à l'élection de ceux qu'il estime dignes d'administrer la France.

A plus forte raison, n'admettons-nous pas la lutte des organisations ouvrières contre l'Etat ; estimant avec juste raison que le gouvernement national doit établir une juste balance entre les intérêts patronaux et ouvriers.

---

## CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

---

Nous avons vu que dans l'esprit de ses fondateurs, la C. G. T. devait être un élément purement économique et les deux phrases lapidaires qui forment les assises de son règlement en font foi.

En effet, pendant les premières années qui suivirent la fondation de la C. G. T. des camarades sincères, dévoués et nullement rétribués se mirent à l'œuvre pour faire ressortir la beauté de phrases telles que : « L'émancipation du travailleur se fera par le travailleur lui-même » et le succès ne tarda pas à couronner leurs efforts.

Grâce à de mutuelles concessions l'harmonie la plus complète régna dans les syndicats ; on s'abstint de toute discussion politique ou religieuse ; mais bientôt des ambitieux, des pêcheurs en eau trouble, des politiciens sans vergogne s'introduisirent dans les organisations syndicales et avec eux commença l'ère des dissensions et des haines.

D'autres éléments dissolvants tels que l'alcoolisme et l'égoïsme rendirent stériles les efforts des pionniers syndicalistes. Au fur et à mesure que les syndicats se développaient, ceux qu'on appelait par dérision les réformistes furent évincés et remplacés par des individus qui ne virent dans le syndicalisme qu'une source intarissable d'honneurs et de profits.

Au lieu de consacrer comme l'avaient fait leurs devanciers, le meilleur d'eux-mêmes à la régénération matérielle et morale de leurs camarades d'atelier ou de chantier, ils ne pensèrent qu'à retirer toujours davantage des caisses syndicales et à pérorer chez les marchands de vin.

Atablés au comptoir de zinc ils savourèrent avec délices la *bleue* ou la *verte* qui depuis une dizaine d'années fait tant de ravages dans la classe ouvrière.

Les bars se multiplièrent autour des bourses du travail, l'ivrognerie devint générale parmi les ouvriers de plusieurs professions qui croyaient ainsi être arrivés au faite de l'émancipation en imitant leurs chefs de file.

L'absinthe coula tant et si bien dans les chantiers, que les mères de famille et leurs enfants ne profitèrent jamais de l'augmentation des salaires.

Le père abruti par l'alcool fit disparaître du foyer familial le calme et la douceur qui avaient été de tout temps les qualités maîtresses de l'ouvrier français.

Les palabreurs de la C. G. T. enseignèrent que pour vivre heureux il ne fallait plus ni *Dieu*, ni *maître* mais par contre ils essayèrent de personnifier en eux-mêmes la divinité et le patronat.

Les luttes intestines, les querelles personnelles, créèrent dans les syndicats des groupes et des sous-groupes ou maintes fois des ouvriers, dont les intérêts étaient identiques, se battirent pour soutenir des individus dont le partage des sommes encaissées était l'unique but.

Cependant, les arrivistes comprirent que pour vivre heureux, il fallait cesser de s'entre-dévorer, ils se mirent d'accord pour pressurer les malheureux inconscients qui s'étaient imprudemment laissé prendre dans leurs filets.

Alors se forma cette caste de *fonctionnaires* qui dans un syndicat parisien atteignit le chiffre fantastique de 42.

Pour donner une idée des dépenses exagérées effectuées par les syndicats, nous pourrions citer de nombreux exemples ; qu'il nous suffise de donner le suivant parce qu'il est le plus typique et que nous ne

craignons aucun démenti. Le Syndicat modèle des terrassiers de la Seine dépensait en 1908 et 1909 5.200 fr. par mois, soit 62.400 francs pour ses salariés, cependant que les chômeurs et les grévistes du même syndicat recevaient une indemnité journalière de 0 fr. 33 pour la soupe communiste.

Une fois élus, les fonctionnaires se crurent inamovibles et pour conserver leur situation, ils se livrèrent à toutes sortes d'intrigues.

Ceux qui ne trouvèrent pas que tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes furent traités de vendus ; les sifflets à roulettes, les violences de langage, couvrirent la voix des protestataires ; le fossé qui séparait les diverses tendances syndicalistes se creusa toujours davantage jusqu'au jour où la majorité des syndiqués éceeurés par tous ces agissements, se retira pour laisser la place à cette minorité agissante ainsi dénommée par les manitous cégétistes et que nous appellerons avec juste raison : minorité brouillonne.

Pour cacher la défaite de la C. G. T., Jouhaux, secrétaire général, nous dresse un état du mouvement syndicaliste depuis 1902 et il nous dit :

Voici le nombre des syndicats depuis 1902 :

1902 .....	1.403
1903 .....	1.220
1904 .....	1.792
1906 .....	2.399
1908 .....	2.581
1910 .....	3.012
1912 .....	2.837

et son ami Francis Delaisi, l'homme aux documentations fantaisistes et fantastiques, de venir à l'aide de Jouhaux par un graphique nous indiquant que la pro-

gression du syndicalisme s'est manifestée de la façon suivante :

Nombre de syndiqués :

1890 .....	139.692
1891 .....	205.152
1892 .....	288.770
1893 .....	402.126
1894 .....	»
1895 .....	»
1896 .....	»
1897 .....	437.193
1898 .....	419.761
1899 .....	491.647
1900 .....	522.832
1901 .....	614.173
1902 .....	643.757
1903 .....	715.576
1904 .....	781.344
1905 .....	836.134
1906 .....	896.012
1907 .....	957.102
1908 .....	941.761
1909 .....	977.350
1910 .....	1.029.238
1911 .....	1.054.413

Ce tableau est en effet des plus significatifs et *De-laisi* a raison de dire que l'idée syndicaliste est en marche et nous espérons que rien ne l'arrêtera jusqu'au jour où les onze millions de travailleurs français pourront par la libre discussion et par leur application au travail, obtenir tout ce qu'ils sont en droit d'attendre de l'évolution continue des conditions économiques.

Mais où nous ne sommes plus du tout d'accord avec *Delaisi*, c'est lorsque d'un trait de plume, il attribue à la C. G. T. 1.054.413 adhérents.

Nous avons à notre tour consulté l'*Office du travail* où *Delaisi* a puisé ses chiffres, mais notre conclusion est diamétralement opposée à la sienne.

La C. G. T. obtint quelques succès de 1906 à 1910.

L'abstention presque complète de toute propagande politique ; le prix relativement peu élevé de la main-d'œuvre ; le défaut d'organisation du patronat facilitèrent la propagande cégétiste et les travailleurs ne comprenant pas que l'augmentation des salaires ne résolvait pas la question économique, n'hésitèrent jamais à se mettre en grève au moindre signal des délégués de la C. G. T.

Mais le renchérissement des loyers et des denrées nécessaires à l'alimentation, ajouté aux puissantes organisations patronales, écloses à la suite de la grève de 1906, ouvrirent les yeux des moins clairvoyants et leur firent comprendre que la solution des questions économiques et sociales ne dépendait pas de la poignée d'ambitieux de la rue du Château-d'Eau et de la rue Grange-aux-Belles.

Jouhaux admet lui-même qu'à partir de 1910, le syndicalisme révolutionnaire a fléchi, mais il oublie de nous faire connaître dans quelles proportions.

Nous n'avons pas les mêmes raisons de nous taire.

Si nous en croyons *Pelloutier* le vrai fondateur de la C. G. T., bien placé pour être exactement renseigné, la France comptait en 1900, 250.000 travailleurs adhérant à la Fédération des Bourses du Travail et environ 100.000 qui, sans y avoir adhéré, étaient considérés comme appartenant aux organisations révolutionnaires.

Il n'en est pas moins établi, que même à cette époque 172.832 ouvriers syndiqués se refusaient à passer sous les Fourches Caudines cégétistes.

Les deux tendances syndicales maintiennent leur position respective de 1900 à 1910 malgré la chasse aux renards et les sévices dont furent l'objet les travailleurs libres et indépendants chaque fois qu'ils se trouvaient en état d'infériorité numérique avec les confédérés.

Dans le *mouvement syndicaliste*, Paul Delesalle, nous affirme que de 1904 à 1911 le nombre de cotisants a plus que doublé et qu'en 1913 ce nombre s'élevait à 400.000.

Mais si nous nous reportons au congrès international, nous constatons que *Jouhaux* n'a jamais payé que pour 300.000 syndiqués. Devrons-nous conclure que la C. G. T. agit à l'égard de l'Internationale, comme le fait la Fédération du textile à l'égard de la C. G. T. elle-même ? c'est-à-dire qu'elle ne paye qu'une partie de ses cotisations ?

— Nous ne le pensons pas. Nous croyons au contraire, que le chiffre de 300.000 représente bien les forces cégétistes et encore si nous examinons de plus près ces trois cent mille travailleurs, nous en trouverions au moins la moitié qui ne sont là que pour éviter la chaussette à clous ou la machine à bosseler.

Il est donc établi, en tenant compte des chiffres donnés par *Jouhaux* au Congrès international de 1913 et du tableau dressé par l'Office du travail reproduit par *Delaisi* dans la *Bataille Syndicaliste* du 4 septembre 1913, que les syndiqués confédérés représentent moins du tiers des syndiqués en France et la trentième partie des travailleurs français.

Quoi qu'il en soit, nous devons reconnaître qu'en décembre 1910, la C. G. T. comptait environ 600.000 adhérents, tandis que les organisations libres et indépendantes n'en groupaient que 300.000.

Quel facteur nouveau est-il donc entré en lice pour modifier si profondément les assises du syndicalisme ?

Nous répondrons à cette question dans nos conclusions ; qu'il nous soit permis auparavant d'examiner un point, qui sans être la cause immédiate de la désaffection des ouvriers pour tout ce qui touche à la C. G. T., n'en est pas moins intéressant, puisqu'il fut la source d'où découlèrent tant de ruines pour les classes laborieuses et aussi pour le commerce et l'industrie français.

Delessalle, que nous avons déjà cité, a recherché quel a été le nombre de grèves déclarées pendant les années 1910 et 1911, et il est arrivé au chiffre de 1.777.

Nous avons voulu aller plus loin dans nos recherches et nous sommes remontés à l'année 1900 pour nous rendre un compte exact des pertes subies par le prolétariat français en ces douze dernières années.

Nos chiffres ont été puisés à des sources officielles et ne peuvent par conséquent être taxés d'exagération ou de parti pris.

Eh bien, nous ne craignons pas de dire que si les Jouhaux, les Péricat, les Hubert, les Merrheim et autres gréviculteurs ne poursuivaient pas un but inavouable, en examinant le tableau que nous allons dresser, la honte et le regret les empêcheraient de préconiser encore une fois la grève comme solution des conflits économiques.

Le nombre de grèves supportées par les travailleurs, de 1900 à 1912, s'élève exactement à 14.662 dues aux causes suivantes :

Demandes d'augmentation de salaires.....	5.664
Demandes de diminution du temps de travail..	864
Contestations relatives aux salaires.....	1.584
Contestations relatives à la réglementation du travail .....	574
Pour la réglementation ou la suppression du travail aux pièces .....	720
Contestations relatives au règlement d'atelier..	576



Demandes de suppression des amendes.....	458
Demandes de réintégration d'ouvriers.....	745
Demandes de renvoi d'ouvriers ou de contre- maîtres .....	676
Grèves de protestation .....	8
Causes diverses .....	2.793
<b>Total .....</b>	<b>14.662</b>

Les industries ou professions atteintes par les conflits se répartissent comme suit :

Bâtiment .....	4.895
Industries textiles .....	2.634
Métaux .....	1.467
Transports et manutentions.....	1.431
Cuirs et peaux.....	983
Agriculture .....	436
Mines .....	456
Alimentation .....	498
Produits chimiques .....	347
Carriers .....	472
Carrossiers .....	293
Chaufourniers .....	359
Ebénistes .....	204
Typographes .....	146
Pêcheurs .....	36
Divers .....	5

Ces grèves ayant eu une durée de 29 jours en moyenne; pendant lesquels 867 ouvriers ont été réduits au chômage nous arrivons à cette douloureuse constatation qu'en douze années, nos camarades français ont perdu 376.316.666 journées de travail, représentant près d'un milliard et demi de salaires.

---



## CONCLUSION

---

Ces grèves et les pertes colossales qu'elles ont entraînées ont du moins produit un résultat auquel les meneurs cégétistes ne s'attendaient pas. Elles ont détourné de la C. G. T. la partie la plus saine des travailleurs qui y étaient entrés et empêché les autres de s'enrôler sous sa triste bannière.

Nous ne voulons pas citer tous les syndicats qui se sont dissous depuis les grèves de 1910 et de 1911, grèves qui furent le signal de la débâcle cégétiste ; ce serait nous entraîner au delà des limites que nous nous sommes tracées ; nous ne pouvons néanmoins, pour étayer notre raisonnement par des preuves, nous abstenir de citer quelques faits. Au lieu de prendre l'un des mois qui succédèrent aux grèves, et ne voulant pas que les cégétistes nous accusent de l'avoir choisi pour les besoins de notre cause, nous prenons le mois de septembre 1913, mois tranquille entre tous, puisqu'à l'exception d'une grève à Trélazé, où 1.500 travailleurs sont engagés, on n'a signalé aucun conflit sérieux.

Cependant, le département de la Marne a vu disparaître 4 syndicats ; le Jura, 1 ; les Landes, 1 ; la Manche, 1 ; la Loire-Inférieure, 6 ; le Loiret, 3 ; le Lot-et-Garonne, 1 ; la Lozère, 1 ; Maine-et-Loire, 3 ; Meurthe-et-Moselle, 1 ; Meuse, 3 ; Morbihan, 4 ; Nièvre, 4 ; Nord, 7 ; Oise, 4 ; Orne, 1 ; Pas-de-Calais, 3 ; Basses-Pyrénées, 3 ; Hautes-Pyrénées, 3 ; Rhône, 5 ; Haute-Saône, 2 ; Saône-et-Loire, 2 ; Savoie, 2 ; Seine-Inférieure, 5 ; Seine-et-Marne, 3 ; Seine-et-Oise, 3 ; Deux-Sèvres, 4.

Soit quatre-vingts syndicats qui se sont dissous pour ne plus prendre part aux exercices de gymnastique révolutionnaire qui leur étaient imposés par la C. G. T.

Ces 80 syndicats avaient ensemble un effectif de 27.600 membres.

Si nous passons maintenant aux organisations qui ont le plus influé sur la marche générale de la Confédération générale du travail, nous voyons que le *syndicat national des Chemins de fer*, qui comptait 83.000 adhérents avant la grève, n'en a plus que huit mille. Le textile a perdu 15.000 cotisants en deux années. La Fédération des métaux, qui depuis quelque temps donne le la aux organisations confédérées, en a perdu 8.000 en dix-huit mois et la Fédération du bâtiment, qui comptait 82.000 cotisants en 1910, n'en a plus que vingt-cinq mille.

Si nous voulions entrer plus avant dans l'intimité des syndicats parisiens, nous verrions par exemple que le syndicat des ferrassiers n'a plus que 7.000 membres au lieu de 16.000, que le syndicat de la maçonnerie-pierre n'en a plus que 5.000 au lieu de 15.000 et que les maçons d'art, les cimentiers et les électriciens ont dû fusionner ensemble pour rester debout. Le syndicat des jardiniers lui-même, administré par Bled, un des plus beaux fleurons du syndicalisme révolutionnaire, n'a pas échappé à la déroute, et malgré les efforts désespérés de ses manitous, il est à la veille de disparaître.

Pourquoi le monde du travail se sépare-t-il si précipitamment de la C. G. T., tant en province qu'à Paris ? Nombreuses en ont été les causes, mais les principales sont les suivantes :

Les travailleurs sont foncièrement honnêtes et ils ont enfin compris que leurs cotisations ne servaient qu'à former une nouvelle caste plus despotique que toutes celles qui l'ont précédée.

L'ouvrier français, sans être belliqueux, est profondément attaché au sol qui l'a vu naître, et il a eu de nombreuses preuves que les dirigeants cégétistes travaillaient sciemment à l'abaissement de la France, fai-

sant ainsi le jeu des nations voisines ; il a vu aussi que tandis que les salariés de la C. G. T. préconisaient l'antipatriotisme et la désertion, les Allemands, les Autrichiens, les Anglais et les Italiens déclaraient dans leurs congrès qu'ils étaient avant tout des patriotes.

Le travailleur français n'a pas de plus cher désir que d'être un jour propriétaire d'une maisonnette et d'un lopin de terre où il pourra passer ses derniers jours, et la C. G. T. lui enseigne que la propriété est un vol.

L'ouvrier français sait aussi que le patronat est une force avec laquelle il doit compter et dont la disparition entraînerait les pires cataclysmes.

La C. G. T., au contraire, dit que le but qu'elle poursuit est l'abolition du patronat.

Mais un nouvel élément a jeté son poids dans les luttes économiques, et c'est peut-être de toutes les raisons, celle qui a le plus contribué à hâter le mouvement de désagrégation qui atteint si profondément la Confédération générale du travail.

Déjà, de part et d'autre, des organisations indépendantes s'étaient dressées contre la C. G. T. et refusaient de se plier à ses exigences ; les grèves des cheminots, des postes et télégraphes, celles du bâtiment et des autos, qui jetèrent la perturbation dans toute la France, laissant après elles plusieurs millions de victimes, firent déborder le vase. De nombreux camarades qui avaient été les premiers à jeter les bases d'un syndicalisme exclusivement destiné à obtenir par la libre discussion et l'entente, toutes les améliorations possibles, résolurent de donner à toutes les organisations éparses, le moyen de résister à tous les assauts de la C. G. T. et fondèrent à Paris l'*Avenir syndical*, organe destiné à combattre sans répit les funestes théories des Bled, des Péricat, des Dumoulin ou des Jouhaux, et créèrent la *Bourse libre du Travail*, à laquelle en

moins de deux années adhèrent plus de cinquante mille travailleurs de toutes professions.

Tous ceux qui ont suivi de près le mouvement syndical depuis 1911, savent qu'en toute occasion, la *Bourse libre* s'est mise en travers des combinaisons cégétistes et des grèves qu'elle a voulu fomenter.

Soit qu'il se soit agi d'imposer par la force et par la violence la journée de huit heures ou la suppression du système Taylor.

Soit que la C. G. T. ait voulu imposer sa volonté pour l'application de la semaine anglaise ; soit qu'elle ait essayé de mobiliser ses troupes au 1<sup>er</sup> mai ou pour protester contre l'application des lois sur les retraites ouvrières, la *Bourse libre* a fait avorter ses plans.

Nous sommes partisans de toutes les réformes qui tendent à donner à nos camarades un peu de mieux-être, mais un passé déjà long nous a démontré que ce n'était plus par la grève, par la violence et par le sabotage que nous obtiendrons satisfaction.

Notre propagande doit avant tout consister à porter chaque jour de nouveaux coups à l'*Hydre confédérale* jusqu'à ce que nous l'ayons terrassée.

Pour ce faire, nous comptons sur le dévouement de tous ceux qui ont à cœur le relèvement de notre pays.

Contrairement à l'œuvre de destruction poursuivie par la C. G. T., la *Bourse libre* veut faire œuvre de réac-tion. Sans négliger l'augmentation des salaires, elle s'attachera à faire pénétrer dans l'esprit de ses adhérents le goût de leur métier en s'occupant très sérieusement de la question de l'apprentissage par l'organisation de cours professionnels et par l'ouverture d'ateliers d'apprentissage. Elle fera tout son possible pour faire adopter par les travailleurs, le principe de la loi sur les retraites ouvrières ; elle consacrera à la loi sur les conseils de prud'hommes tout le temps nécessaire pour qu'elle rende le plus de services possible aux intéressés ; elle contribuera dans la mesure de ses

forces à l'adoption des projets de loi sur la capacité civile et commerciale des syndicats ; elle s'appliquera aussi à ce que les contrats collectifs deviennent une règle et non une exception, en inculquant à ses adhérents le respect de la parole et de la signature données.

Elle cherchera à prévenir les conflits au lieu de les provoquer ou de les briser, en demandant que tous les différends entre patrons et ouvriers soient soumis par une loi à l'arbitrage obligatoire.

Elle veillera enfin à ce que la participation aux bénéfices devienne une réalité.

Si ce programme minimum peut être exécuté, la C. G. T. ne tardera pas à être reléguée au rang des choses du passé et à ne laisser dans l'esprit des travailleurs que le souvenir d'un mauvais rêve.

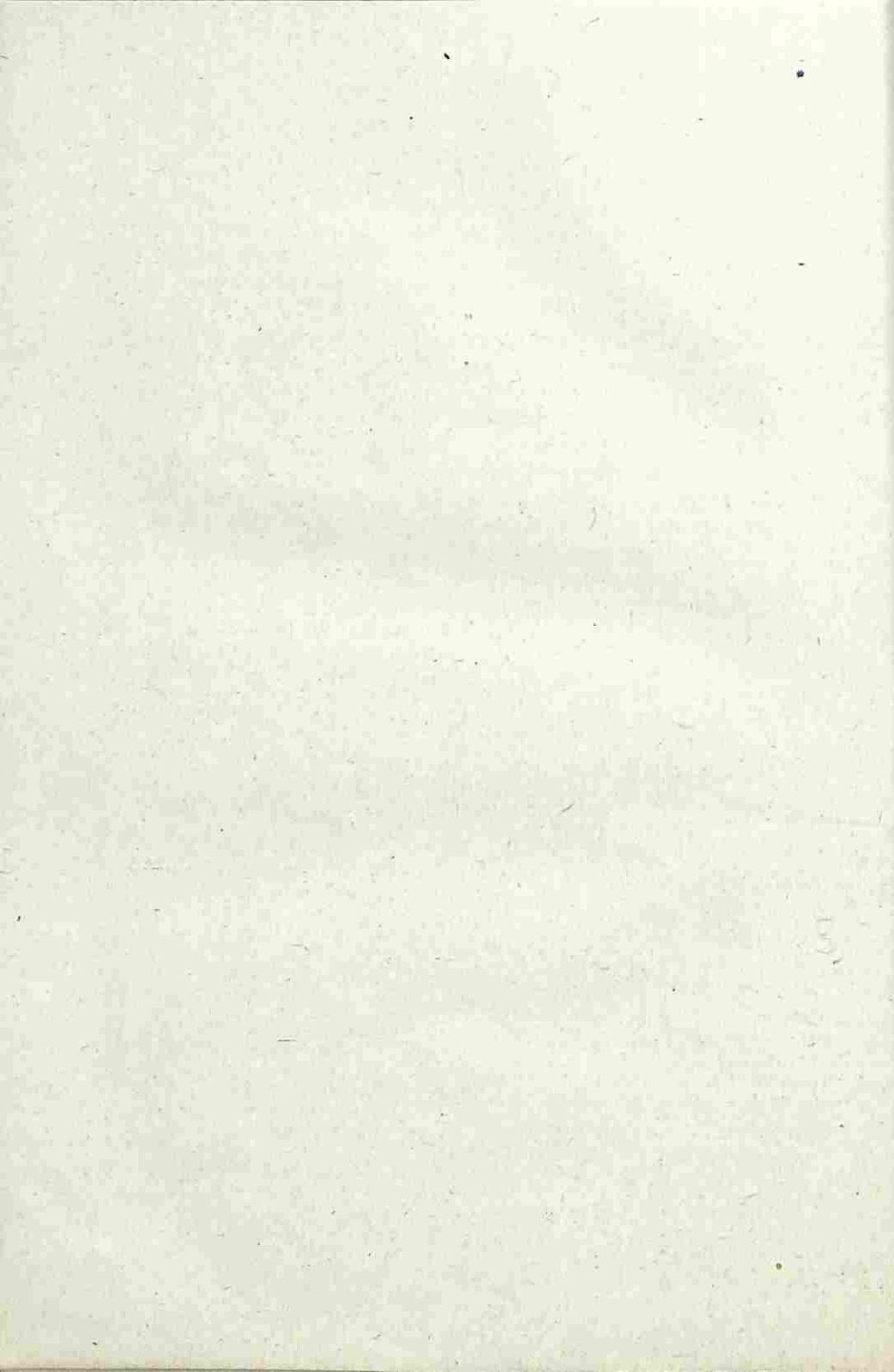
Déjà, plusieurs centaines d'organisations de province sont en rapport avec nous pour adhérer à nos statuts ; si, comme nous l'espérons, nos pourparlers aboutissent, ce seront cent mille adhérents de plus qui viendront avec nous combattre quotidiennement la C. G. T.

Mais quel que soit le résultat de ces démarches, nous ne cesserons de combattre le sabotage parce que c'est, selon nous, un moyen barbare, indigne d'être employé par des gens civilisés ; nous nous opposerons à toutes les tentatives de violence de la C. G. T., nous protesterons contre le boycottage de telle ou telle maison ; nous répondrons à la chasse aux renards par la chasse aux chasseurs.

Au sou du soldat qui pousse nos jeunes amis à la désobéissance, nous remédierons par l'envoi du sou du soldat et par des circulaires qui rappelleront à chacun qu'avant d'être citoyen de l'Europe, il est citoyen français.

Mais par-dessus tout, nous combattrons l'idée de la grève générale, parce qu'elle est, selon nous, synonyme d'esclavage et de barbarie.

LAMBERT.

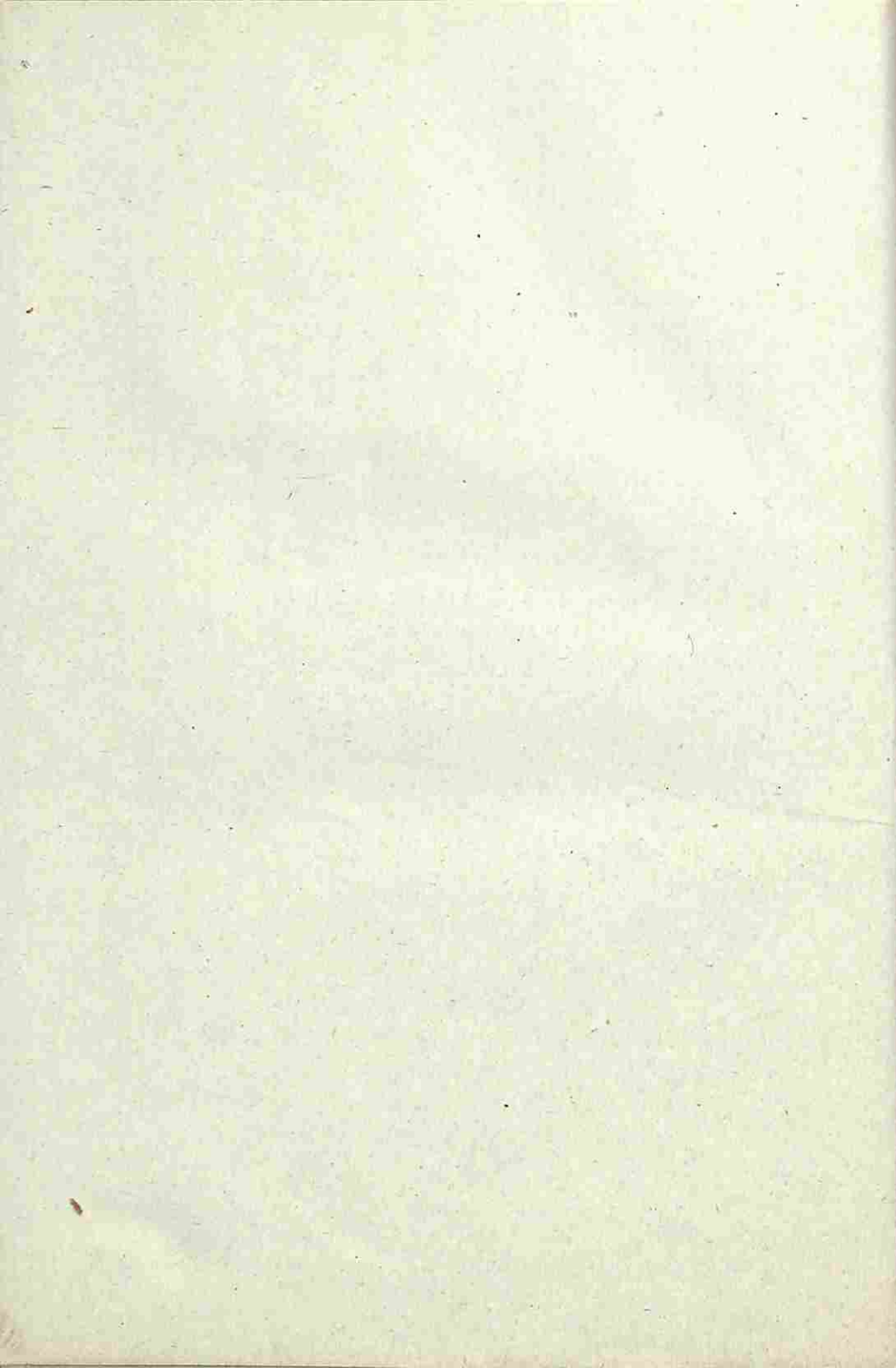




---

Imprimerie Spéciale de La Bourse Libre du Travail  
5, rue Cochin, Paris.

---



*Travailleurs de toutes Corporations,  
unissons-nous :*

UN POUR TOUS, TOUS POUR CHACUN

# BROCHURES DE PROPAGANDE

DE LA

## **BOURSE LIBRE**

---

DÉJA PARUES :

**Le 2<sup>e</sup> Congrès de la Bourse Libre.**

**L'Apprentissage.**

---

POUR PARAÎTRE PROCHAINEMENT :

**Les Crimes de la C. G. T.**

**La Participation aux Bénéfices et la Capacité  
Civile et Commerciale des Syndicats.**

---

*Prix de la Brochure. . . . .* 0 fr. 20

*Le Cent. . . . .* 16 fr. »

---

*Pour tous renseignements,  
s'adresser à la BOURSE LIBRE, 5, rue Cochin  
PARIS*

---

*Lire et faire lire l'AVENIR SYNDICAL*

---

Imp. spéciale de la Bourse Libre du Travail, 5, rue Cochin, Paris